

# PRÉSENTATION DES OFFRES DE BONIFICATION 2025

FONDS EN EUROS **ACTIF GÉNÉRAL**

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.



## **BONUS SUR ENCOURS 2025**

**+ 0,50 % net<sup>1</sup>**

de bonification sur le fonds en euros Actif Général en 2025 lorsque **l'encours moyen investi en unités de compte est de 50 % minimum sur l'année 2025.**

**+ 0,70 % net<sup>1</sup>**

de bonification sur le fonds en euros Actif Général en 2025 lorsque **l'encours moyen investi en unités de compte est de 70 % minimum sur l'année 2025.**

*Offre valable sur toute l'année 2025, en gestion libre et en mandat d'arbitrage. La bonification sera appliquée au taux servi en 2025 par le fonds en euros Actif Général, sur la base du taux servi en gestion libre. Le taux d'unités de compte de référence sera la moyenne des taux d'unités de compte constatés chaque fin de mois, tout au long de l'année 2025.*

**Pour connaître les contrats d'assurance-vie et de capitalisation concernés par le bonus sur encours, rapprochez-vous de votre interlocuteur Vie Plus habituel.**

## **BONUS SUR VERSEMENTS SPÉCIFIQUES 2025**

Offre valable pour les versements d'un montant à partir de 200 000 €.

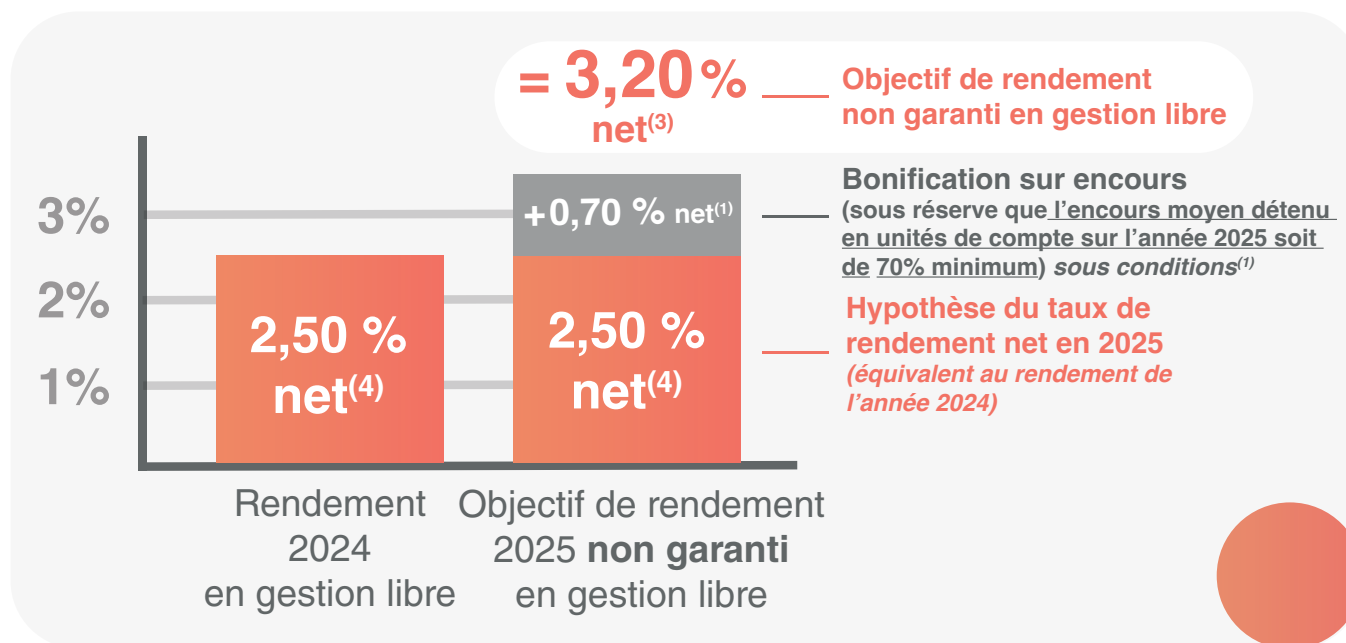
**Merci de vous rapprocher de votre interlocuteur Vie Plus habituel.**

**Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.**

<sup>(1)</sup> Bonification du taux de rendement du fonds en euros Actif Général, nette de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès, au mandat d'arbitrage et aux options de gestion du contrat.

## UN EXEMPLE CONCRET

Par exemple, pour un client qui possède un contrat d'assurance-vie éligible à l'offre commerciale de bonus sur encours : si **l'encours moyen détenu en unités de compte sur l'année 2025 est de 70 % minimum** : le client pourra viser un **objectif de rendement non garanti de 3,20 % net<sup>(3)</sup> en 2025** sur le fonds en euros Actif Général (sur la base du taux servi en gestion libre).



Cet objectif de rendement est **non garanti** et prend comme hypothèse **un rendement net hors bonification équivalent au rendement de l'année 2024** (soit 2,50 % net<sup>(4)</sup> en gestion libre), associé à une bonification sur encours de 0,70 % net<sup>(2)</sup> (sous réserve que, pour le contrat concerné, **l'encours moyen détenu en unités de compte sur l'année 2025 soit de 70 % minimum**).

**Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.**  
**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.**

<sup>(1)</sup> Bonification du taux de rendement du fonds en euros Actif Général, nette de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès, au mandat d'arbitrage et aux options de gestion du contrat.

<sup>(3)</sup> Offre valable sur toute l'année 2025, en gestion libre et en mandat d'arbitrage. La bonification sera appliquée au taux servi en 2025 par le fonds en euros Actif Général, sur la base du taux servi en gestion libre. Le taux d'unités de compte de référence sera la moyenne des taux d'unités de compte constatés chaque fin de mois, tout au long de l'année 2025.

<sup>(4)</sup> Taux de rendement du fonds en euros Actif Général en gestion libre en 2024, net de frais annuels de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Document informatif à usage des professionnels uniquement.